



VILLE DE BLANQUEFORT

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 6 mars 2023

Aujourd'hui le six mars deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 28 février 2023 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers représentés : 7

Nombre de conseillers absents : 1

PRÉSENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Nelly LOUEY et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Isabelle MAILLE, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Frédéric DUBOIS, Aurore LAMOTHE à Patrick DURAND, Lucie GATINEAU à Ayline NORIEGA, Frédéric BONNOT à Luc SIBRAC et Emmanuelle PLOUGOULM à Marc FRANÇOIS.

ABSENTE : Jade GIRAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel REYNAUD.

LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux participants. En préambule, Madame le Maire tient à évoquer quelques points d'actualité en lien avec l'économie et les travaux :

- La première pierre d'HDF a été posée il y a quelques jours. Cette entreprise spécialisée dans la fabrication de piles à combustible forte puissance a entamé des travaux qui devraient durer jusqu'à la fin de l'année 2023, pour une mise en exploitation totale à compter de 2024. Une centaine de salariés seront recrutés dès 2023, afin de préparer la mise en activité. Il s'agit d'une première étape dans la réindustrialisation de la partie Sud de la zone industrielle de Blanquefort ;
- Depuis le 1^{er} mars, l'usine Magna (ex-Getrag et « jumelle » de Ford) a été rachetée par Mutares, un fonds spécialisé dans le rachat des entreprises en difficulté. Il est essentiel que ce site fasse l'objet de projets industriels, afin de maintenir les 700 emplois existants ;
- Les travaux de la piscine de Fongravey se poursuivent. Une visite a été organisée il y a quelques semaines avec le comité de suivi des élus de Parempuyre. Les délais sont tenus. La mise en service de la piscine est prévue en janvier 2024 ;
- De même, les travaux du pôle jeunesse de Fongravey continuent, dans l'objectif d'ouvrir le site à la rentrée scolaire 2023 ;
- S'agissant des travaux de voirie, la première partie de la piste cyclable de l'avenue de la Salle de Breillan, jusqu'à la rue de Jacques, sera mise en service en mars. S'ensuivra une deuxième phase de travaux pour prolonger la piste cyclable jusqu'à la rue du manège ;
- Des travaux provisoires ont été effectués avenue du Général de Gaulle, dans l'attente des travaux définitifs qui ont été retardés à cause de difficultés administratives. Une réunion s'est tenue à ce sujet le 29 septembre 2022. Plusieurs problématiques restent à régler : l'évacuation des eaux pluviales dans le cadre de la loi sur l'Eau et la hauteur de la nappe phréatique qui effleure la chaussée. Les études de sol montrent que la chaussée est en mauvais état et qu'elle doit être reprise. Pour rappel, les travaux définitifs visent à aménager une voie verte le long de l'avenue du Général de Gaulle jusqu'à la rue de Bel Air et à construire un rond-point à l'angle de ces deux rues, afin de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes. En attendant ces travaux définitifs, il fallait trouver une solution pour réduire la vitesse des automobilistes, d'où la décision de mettre en place des coussins berlinois. Contrairement aux plateaux, ce dispositif présente l'avantage de ne pas avoir à toucher la chaussée et les bas-côtés. Les coussins berlinois ont été positionnés aux endroits identifiés en septembre comme étant les plus dangereux : passages piétons, rond-point du Neurin et carrefour de la rue de Bel-Air. Les services de la commune ont étudié la possibilité d'installer provisoirement des feux à ce carrefour. D'après les statistiques d'accidentologie, un tel dispositif s'avérerait plus dangereux. La seule solution consiste à empêcher les automobilistes arrivant de la rue de Bel-Air de traverser l'avenue du Général de Gaulle, d'où l'installation d'un îlot pour les obliger à tourner à droite et à récupérer le rond-point des Palus. Certes, cette solution n'est pas idéale au regard de la distance entre la rue de Bel Air et le rond-point des Palus. Madame le Maire propose donc que cet aménagement soit acté pour une période provisoire de 3 mois. Au mois de mai, l'avis des riverains de Bel Air sera sollicité. S'ils estiment que les coussins berlinois ralentissent suffisamment la circulation et offrent suffisamment de sécurité, alors ils seront de nouveau autorisés à tourner à gauche pour reprendre l'avenue du Général de Gaulle. Dans le cas contraire, le dispositif de déviation vers le rond-point des Palus sera maintenu.

Madame le Maire propose à Michel REYNAUD d'être secrétaire de séance — lequel accepte —, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Sylvie CESARD-BRUNET à Isabelle MAILLE ;
- ✓ Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER ;
- ✓ Ruffino D'ALMEIDA à Frédéric DUBOIS ;
- ✓ Aurore LAMOTHE à Patrick DURAND ;

- ✓ Lucie GATINEAU à Ayline NORIEGA ;
- ✓ Frédéric BONNOT à Luc SIBRAC ;
- ✓ Emmanuelle PLOUGOULM à Marc FRANÇOIS.

Adoption du procès-verbal du 30 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-012 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Karine FAUCONNET présente le quatrième rapport d'orientation budgétaire de la mandature. Forte de son expérience, elle affirme que l'établissement d'un budget permet de développer de très grandes capacités d'adaptation. Étant résolument optimiste, elle note que l'exercice n'est absolument pas routinier : en 2020, épidémie, confinement ; en 2021, la situation ne s'est guère améliorée ; en 2022, guerre en Ukraine et inflation. Dans un contexte de succession de crises, il est très complexe d'établir un budget cohérent et respectueux des engagements. Initialement, le ROB aurait dû être présenté en octobre ou novembre 2022, pour un vote du budget en décembre 2022. Or, à cette période, les incertitudes étaient nombreuses, notamment sur le coût de l'énergie, les aides gouvernementales ou encore la loi de finances. Il semblait donc pertinent de retarder la présentation du budget. Karine FAUCONNET ne regrette pas ce choix. Cela étant, le terme « orientations » n'aura jamais été aussi parlant et nécessaire. Le budget présenté ce jour fera inévitablement l'objet de modifications ultérieures.

Dans ce contexte incertain, un élément reste indiscutable : le net ralentissement de la croissance mondiale. En octobre 2022, le Fonds monétaire international annonçait que la croissance — qui était de 6,1% en 2021 — passerait à 3,2% en 2022 et 2,7% en 2023. En janvier 2023 soit 3 mois plus tard, la Banque mondiale prévoit une croissance de 1,7% en 2023. En France, le budget 2023 a été établi avec une prévision de croissance à 1%. En décembre 2022, cette prévision de croissance a été ramenée à 0,3% par la Banque de France. Les données évoluent très vite. Toute nouvelle crise, économique, écologique, voire géopolitique, pourra faire entrer l'économie mondiale en récession. Les Français subissent au quotidien la flambée des prix des matières premières, de l'énergie, de l'alimentation. Évidemment, les collectivités subissent aussi cette envolée des prix. Il faut savoir que le panier moyen de consommation d'un ménage français — établi par l'INSEE en se basant sur le coût moyen de l'alimentation, du transport, du loyer ou encore des frais médicaux — existe également pour les communes. On parle alors du panier du maire. L'évolution de cet indice permet de mesurer l'impact de la hausse des prix sur le budget communal. Le panier du maire comprend l'alimentation, mais aussi l'énergie et les salaires. Hors tabac, l'indice des prix à la consommation pour les ménages a augmenté de +4,5% en 2022, contre +7,2% pour le panier du maire. L'écart entre les deux indices est le plus élevé depuis la création de l'indice. Il faut savoir que les dépenses énergétiques représentent 48 euros par habitant pour une commune de la strate de Blanquefort, contre 2 euros par habitant pour la Région. Cet écart s'explique par le fait que la commune gère les écoles, les équipements culturels et sportifs, l'éclairage public.

La France est ressortie de la crise dans une situation extrêmement dégradée au vu des critères de Maastricht. Son déficit public reste supérieur à 3% du PIB ; seuil au-delà duquel la Commission européenne peut lancer une procédure pour déficit excessif. Heureusement, les procédures ont été gelées depuis 2020. La France espère descendre en dessous de ces 3% de déficit à l'horizon 2027.

Les comptes de l'État sont consolidés en tenant compte de la contribution de 3 gros blocs : les administrations sociales, les collectivités et les administrations publiques centrales. En 2022, le solde consolidé ressort en déficit global de -5 %, réparti comme suit : +5 % pour les administrations sociales, 0 % pour les collectivités territoriales et -5,4 % pour les administrations publiques centrales. L'objectif d'un déficit public à 3% d'ici 2027 implique pour les administrations publiques centrales de passer d'un déficit de -5,4 % à 4,7 % et, pour les collectivités locales, d'augmenter leur excédent. Quant aux administrations sociales, elles subiront des réformes, comme la réforme des retraites.

Dans ce contexte économique morose, la loi de finances 2023 était attendue par les collectivités avec beaucoup de questions et inquiétudes :

- Pénalité en cas de non atteinte de l'objectif de réduction des frais de fonctionnement. Contrairement à ce qui était envisagé initialement, aucune pénalité ne sera appliquée ;
- Limitation de la hausse des dépenses énergétiques. L'État a décidé de mettre en place deux dispositifs visant à limiter les effets de la hausse des dépenses énergétiques dans les budgets communaux : le filet de sécurité et l'amortisseur électricité. La commune de Blanquefort sera éligible au filet de sécurité en 2023, alors qu'elle ne l'était pas en 2022. À ce titre, elle recevra une subvention. Quant à l'amortisseur électricité, il sera affiché sur la facture d'électricité. Il est à noter que le ROB n'intègre pas l'impact de ces deux mesures, faute de données précises. Les chiffres devraient être communiqués la semaine suivante ;
- Concours financiers de l'État. Certes, la loi prévoit une hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), mais la commune de Blanquefort n'y est plus éligible depuis plusieurs années. En revanche, l'État met en place un fonds vert pour soutenir les projets des collectivités en faveur de la transition énergétique. Blanquefort prépare actuellement un dossier pour l'isolation de ses bâtiments.
- Fiscalité locale. La loi acte la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), mais Blanquefort n'est pas concernée. Elle prévoit également la revalorisation des valeurs locatives pour le calcul de la taxe foncière. Pour rappel, les bases locatives sont réévaluées annuellement et alignées au niveau national sur l'indice des prix à la consommation. En 2023, la revalorisation sera de 7,1%. Un député centriste avait déposé un amendement pour plafonner cette revalorisation à 3,5 % en 2023, mais l'amendement, adopté par l'Assemblée, a été rejeté dans le cadre du 49.3.

Le budget de la Ville de la Blanquefort a été établi sur la base de ces éléments nationaux. Les recettes 2023 sont stables à 22,7 M€, en légère progression de +0,07 % par rapport à 2022 ou de +0,3 % si l'on ne tient pas compte des produits exceptionnels.

Chapitres	2020		2021		2022		2023 (p)	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%
013 Atténuation de charges	103 707	-29,4	91 410	-11,9	236 197	158,4	34 600	-85,4
70 Produits des services	639 856	-34,6	816 648	27,6	925 033	13,3	935 119	1,1
73 Impôts et taxes	18 804 255	-0,8	18 291 452	-2,7	18 275 909	-0,1	18 545 621	1,5
74 Dotations, subventions	1 850 879	9	2 809 112	51,8	2 802 235	-0,2	2 734 603	-2,4
75 Autres produits de gestion	341 203	-11,2	337 724	-1	425 359	25,9	483 394	13,6
76 Produits financiers	36	-90,1	535	1386	324	-39,4	0	-
77 Produits exceptionnels	656 626	18,4	157 737	-76	51 866	-67,1	0	-
TOTAL	22 396 561	-1,4	22 504 618	0,5	22 716 923	0,9	22 733 337	0,07

Les recettes de fonctionnement sont composées de plusieurs chapitres principaux :

- Les produits de services (chapitre 70) : participation des usagers aux services municipaux (périscolaire, crèches, piscine), établie en fonction d'un système de tarification sociale qui tient compte des revenus de chacun. Ce système est maintenu en 2023. Les recettes continuent d'augmenter, même si elles ne retrouvent pas encore leur niveau d'avant Covid-19.
- Les impôts et taxes (chapitre 73) : en progression de 1,5 point à 18,54 M€. Les dotations républicaines sont stables à 7,16 M€. La taxe foncière sur le bâti et non bâti — seul impôt pour lequel la commune peut fixer librement les taux — représente environ 50 % des recettes (10 M€). La taxe d'habitation a été supprimée et compensée. Son assiette était plus large que la taxe foncière. Aujourd'hui, si une commune décide d'augmenter ses taux, seuls les propriétaires de logement contribuent au financement de services qui sont utilisés par tous. Le système n'est pas équitable. En 2023, Blanquefort n'augmentera pas ses taux d'imposition. Cependant, les recettes augmenteront de façon mécanique du fait de la revalorisation de la base de la valeur locative.
- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) : en baisse, à 2,73 M€, du fait de la diminution des dotations CAF.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : en progression de 13 % par rapport à 2022. L'évènement de grêle de juin 2022 fera l'objet, en 2023, de remboursements de la part des compagnies d'assurance.

L'équipe municipale s'est engagée dans un programme dont les maîtres mots sont solidarité, renforcement du lien social et écologie. Elle entend bien tenir ses engagements malgré le contexte. La politique municipale de proximité en faveur des familles, des jeunes, des seniors, des Blanquefortais en situation de fragilité et, plus largement, en faveur de l'ensemble des habitants de Blanquefort, reste inchangée. La conservation du haut niveau de service public ne sera jamais une option. De même, à l'heure où les événements climatiques se multiplient, il est plus que jamais nécessaire de continuer à mettre en œuvre toute mesure visant à protéger la planète. Pour y parvenir tout en maintenant les dépenses de fonctionnement, les services municipaux et les partenaires ont été mobilisés. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Le prévisionnel de dépenses affiche une hausse de 8,5 % en 2023 par rapport à 2022 :

		2020		2021		2022		2023 (p)	
Chapitres		Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%
011	Charges à caractère général	3 370 095	-8,8	3 508 362	4,1	3 948 183	12,5	5 175 638	31,1
012	Charges de personnel	12 502 502	1,2	12 535 098	0,3	12 876 773	2,7	13 308 150	3,4
014	Atténuations de produits	168 438	1,7	162 932	-3,3	152 106	-6,6	152 106	0
65	Autres charges de gestion	3 252 546	-6	3 373 059	3,7	3 359 372	-0,4	3 448 475	2,6
66	Charges financières	12 235	-27,5	7 472	-38,9	5 339	-28,5	518	-90,3
67	Charges exceptionnelles	52 631	432	78 127	48,4	9 429	-87,9	6 320	-33
TOTAL		19 358 447	-1,7	19 665 050	1,6	20 351 202	3,5	22 091 207	8,5

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : hausse de 31 %. Ce chapitre regroupe les dépenses courantes : petit matériel, entretien des bâtiments, assurance, impôts, eau, gaz, électricité, carburant, etc. En décembre 2022, le SDEEG a annoncé une hausse de 130 % du coût de l'éclairage public, une hausse de 200 % du prix de l'électricité et une hausse de gaz du prix du gaz. Initialement, les hausses annoncées atteignaient jusqu'à 400 %. Malgré le plan de sobriété énergétique mis en place à l'automne, la commune enregistre un surcoût prévisionnel d'électricité et de gaz de l'ordre de 1,2 M€ en 2023 par rapport à 2022. Sans ce surcoût, les charges à caractère général auraient été stables, malgré l'inflation de 6 %. Les dépenses de fluides (eau, gaz, électricité, chauffage, carburant) représentent 42 % du chapitre 011, avec 2,2 M€.
- Les charges de personnel (chapitre 012) : en augmentation de 3 %, à 13,3 M€. La hausse s'explique par des mesures gouvernementales et locales, et non par une augmentation des effectifs.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 065) : en hausse de 2,6 %, à 3,5 M€. Ce chapitre intègre les subventions versées aux associations et établissements publics : CCAS, Carré-Colonnes, SIVOM, crèches associatives, etc. Des efforts d'optimisation ont été demandés aux partenaires. La commune a accepté l'augmentation des cotisations pour les structures qui ont notamment subi la revalorisation des points d'indice.

À date, l'épargne nette est estimée à 459 k€ en 2023, soit une baisse de 1,58 M€ par rapport à 2020. Cette baisse s'explique par la hausse des fluides et la revalorisation salariale. Le chiffre évoluera à la hausse d'ici la présentation du budget primitif avec l'ajout des subventions liées au filet de sécurité et à l'amortisseur énergétique. Pour rappel, le niveau d'épargne nette détermine la capacité d'autofinancement de la commune. Cet indicateur est très surveillé par les banques.

Évolution des soldes intermédiaires de gestion

	2020	2021	2022	2023 (p)
Produits de fonctionnement courant	21 739 899	22 346 346	22 664 733	22 733 337
-Charges de fonctionnement courant	19 293 581	19 579 451	20 336 434	22 184 369
+EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 446 318	2 766 895	2 328 299	548 968
+Solde exceptionnel large	- 7 875	76 10	41 937	-6 320
Produits exceptionnels larges	44 756	154 537	51 366	0
-Charges exceptionnelles larges	52 631	78 127	9 429	6 320
EPARGNE DE GESTION	2 438 443	2 843 305	2 370 236	542 648
-Intérêts	12 235	7 472	5 339	518
EPARGNE BRUTE	2 426 208	2 835 833	2 364 897	542 130
-Capital	393 585	398 292	321 358	82 212
EPARGNE NETTE	2 032 623	2 437 541	2 043 539	459 918

La masse salariale enregistre une hausse continue depuis 2019. En 2022, les frais de personnel ont progressé de 2,7 % du fait de la revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022. Toutefois, l'impact reste assez modéré, de l'ordre de 500 k€ en année pleine.

S'agissant des effectifs, la courbe ne cesse de décroître depuis 2015. Entre 2017 et 2019, les effectifs ont chuté en raison de la mutualisation et du changement des régimes scolaires. Depuis

2019, les effectifs continuent de baisser. En effet, les services ont pris l'habitude, à chaque départ d'agent, de s'interroger sur une éventuelle réorganisation ou optimisation des moyens. Cette approche des ressources humaines s'accompagne d'une politique résolument tournée vers la valorisation et la reconnaissance des agents en poste. En complément des mesures nationales, la commune a mis en place des primes. Elle a élargi des tranches de sorte que les agents bénéficient d'aides pour la mutuelle et la prévoyance. Il est important que les collectivités fassent un geste pour aider les agents à faire face aux fins de mois difficiles. En France, certains métiers sont actuellement en tension : petite enfance, police municipale, travailleurs sociaux, animateurs, etc. Le rapport de force s'est donc inversé. Désormais, les agents peuvent parfois choisir les communes dans lesquelles ils souhaitent travailler.

Le plan prévisionnel d'investissement est ambitieux. Il s'élève à 30,86 M€ jusqu'en 2026, dont 11,33 M€ en 2023 (chiffre provisoire). L'année 2023 verra la livraison de deux beaux projets : la piscine et le pôle jeunesse. Les travaux du pôle petite enfance avancent, mais les dépenses seront ramenées à 400 k€, contre 800 k€ annoncés dans le ROB. Une enveloppe de 1,86 M€ sera consacrée à l'entretien du patrimoine bâti, dont 1,1 M€ de travaux de réparation liés à l'épisode de grêle. D'autres dépenses sont prévues, par exemple pour le gymnase de Fongravey. Le budget « cadre de vie » de 448 k€ permettra notamment de financer une étude sur la végétalisation des cours d'école.

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
AP Pôle petite enfance	800 000 €	4 100 000 €	65 892 €	-	4 965 892 €
AP Piscine	6 400 000€	40 000 €	14 952 €	-	6 454 952 €
AP Pôle jeunesse	960 000€	90 326 €	-		1 050 326 €
Entretien patrimoine bâti	1 862 000€	4 500 000€	4 500 000€	2 500 000 €	13 362 000 €
Cadre de vie	448 300€	400 000 €	400 000€	400 000 €	1 648 300 €
Travaux mise en accessibilité	274 000€	400 000€	200 000 €	-	874 000 €
Matériel / Equipement	500 000€	400 000€	400 000€	400 000 €	1 700 000 €
Acquisitions foncières	50 000 €	200 000€	200 000€	200 000 €	650 000 €
Subventions d'équipement	40 000€	40 000€	40 000€	40 000 €	160 000 €
TOTAL	11 334 300 €	10 170 326 €	5 820 844 €	3 540 000 €	30 865 470 €

À compter du mois de mai 2023, la Ville de Blanquefort n'aura plus d'emprunt. Pour rappel, l'emprunt ne sert pas à financer les frais de fonctionnement. Les collectivités locales n'ont pas le droit d'emprunter pour payer des salaires. L'emprunt ne sert qu'à payer l'investissement. Fin 2023, les réserves qui avaient été constituées par la vente de la SEMI seront épuisées. Une réflexion sera menée dans le courant de l'année sur la souscription d'un nouvel emprunt.

Karine FAUCONNET se dit soulagée d'avoir réussi à boucler ce budget malgré les ascenseurs émotionnels. Cette réussite est le fruit d'un travail collectif. Ce budget s'inscrit dans une situation de crise, qui succède à d'autres budgets de crise. Pour autant, ce n'est pas un budget en crise. Même si une extrême vigilance sera nécessaire en 2023 et dans les années à venir, les ambitions

pour Blanquefort sont intactes et les engagements du programme seront tenus. Toutes les données chiffrées seront communiquées lors du vote du budget primitif.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC ne partage pas la façon dont Karine FAUCONNET présente la situation, c'est-à-dire en anticipant toujours le pire. Ce même discours catastrophiste a été employé lors des 9 derniers rapports d'orientation budgétaire. À chaque fois, une menace est brandie et conduit à des budgets très contraints : effet ciseau, disparition de la DGF, Covid, disparition de la taxe d'habitation, etc. Or, des études montrent que, depuis 25 ans, les crises successives (subprimes, Covid, crise énergétique) ont certes accru les dépenses des communes, mais elles ont également augmenté les recettes des communes de façon plus importante que les dépenses. En 2020, les collectivités ont dégagé plus de 8 milliards d'euros de trésorerie. En 2023, certes les tarifs des fluides subiront une hausse, mais les communes bénéficieront de compensations. Par souci de cohérence, Karine FAUCONNET ne devrait pas tenir compte de la revalorisation des bases de 7,1 % si elle ne tient pas compte des compensations correspondantes. Luc SIBRAC invite Karine FAUCONNET à faire preuve d'un peu de décence quand elle affirme que le panier des maires augmente plus que le panier des ménages. Les ménages seraient ravis d'obtenir une augmentation salariale de 7,1 %. De même, il n'est pas catastrophique d'être doté d'une épargne de 500 k€. Aujourd'hui, les collectivités locales françaises disposent d'une forte capacité d'autofinancement. Luc SIBRAC parie qu'en 2023, Blanquefort affichera une épargne nette supérieure à 1 M€.

S'agissant de la gestion patrimoniale de Blanquefort, Luc SIBRAC rappelle que les réserves sont non seulement constituées de la vente de la SEMI, mais également du report des excédents, de l'ordre de 2 M€ par an. L'inflation galopante rend nécessaire de dépenser au plus vite ces réserves de trésorerie. En effet, tout investissement reporté d'un an coûte de l'argent à la commune. Luc SIBRAC regrette que le plan d'investissement ne soit pas déroulé plus rapidement. La commune doit investir davantage. Par exemple, Karine FAUCONNET annonce un budget de 1,86 M€ pour l'entretien du patrimoine bâti, dont 1,1 M€ pour la réparation des toitures liés à l'épisode de grêle. Cela signifie que, sans cet épisode de grêle, la commune n'aurait consacré que 0,8 M€ à l'entretien de ses bâtiments. Si les assurances remboursent 25 % de la somme du fait de la vétusté du bâti, il faut en déduire que les toitures auraient mérité d'être rénovées plus tôt. Il y a environ 5 ans, Luc SIBRAC avait interrogé Madame le Maire en conseil municipal sur l'état des toitures. Madame le Maire avait alors annoncé l'organisation d'un audit d'évaluation. Depuis 5 ans, rien n'a été fait. De même, Luc SIBRAC s'interroge sur l'entretien des salles communales. Le budget de 800 k€, inscrit chaque année à ce titre, n'est pas dépensé. Placée en trésorerie, cette somme n'est pas rémunérée et elle génère une perte d'argent pour la commune. Le devenir du site Maurian mérite également d'être étudié, car le bâtiment coûte de l'argent. Luc SIBRAC invite Madame le Maire à établir un plan pluriannuel de rénovation du patrimoine communal. Une absence de dettes n'est pas forcément le signe d'une bonne gestion. Une commune bien gérée veille à l'état et à la valorisation de son patrimoine, quitte à emprunter. La commune de Blanquefort conserve de grandes capacités d'investissement.

Lors de ses vœux, l'ex-préfète de Gironde, Mme BUCCIO, a exhorté les collectivités à arrêter de se plaindre. Un récent article, publié dans la Gazette des Communes, indique que l'épargne des communes atteint un bon niveau en 2022. Toutes tendances politiques confondues, les communes semblent s'inscrire dans une pensée unique de catastrophe à venir. Il faudrait voir les choses différemment. Au regard de l'évolution des épargnes, les communes ne sont pas si contraintes que cela. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. La situation est stabilisée.

- Sylvain FOUCHER remercie Karine FAUCONNET pour son exposé clair et pédagogique. Les contraintes budgétaires sont bien réelles. La situation globale des 36 000 communes masque certaines inégalités qu'il ne faudrait pas passer sous silence. Malgré le contexte contraint, le discours de Karine FAUCONNET n'est pas pessimiste. La commune entend appliquer un principe de bonne gestion et maintenir ses engagements. Le programme sera tenu. Karine FAUCONNET a juste communiqué des informations aux Blanquefortais sur les difficultés auxquelles la commune devra faire face pour tenir ses engagements.

Sylvain FOUCHER note que les collectivités restent en première ligne. Le rapport d'orientation budgétaire permet de rappeler certains engagements de la Ville de Blanquefort en matière de solidarité et de proximité. Il en veut pour preuve la relance d'une politique de soutien en faveur de la parentalité, qui passera par une coordination des acteurs, une enquête auprès des parents et des acteurs pour mesurer l'évolution des besoins et l'adaptation de l'accompagnement. Les Assises de la parentalité seront suivies d'un temps de restitution convivial et constructif. La Ville de Blanquefort mène également une politique en faveur des égalités entre les femmes et les hommes, et une politique de lutte contre les discriminations sur les questions de genre et de handicap. Ces actions seront conduites dans un cadre transversal qui fera le lien entre 2 documents stratégiques : la convention territoriale globale et le projet éducatif de territoire.

En conclusion, Sylvain FOUCHER estime que la commune continue, malgré le contexte contraint, à rendre des services à la population et à adapter ces services à l'évolution des besoins. En cela, elle n'est pas pessimiste, mais plutôt proactive.

- Sandrine LACAUSSE revient sur la question de la solidarité, qui reste une priorité du mandat. Comme en 2022, la subvention accordée par la commune au CCAS augmentera en 2023, avec l'objectif de maintenir les services à destination des plus fragiles. Au-delà du budget, il est important de souligner que des hommes et des femmes œuvrent auprès de ces populations. Sandrine LACAUSSE tient à les en remercier. La revalorisation salariale est nécessaire pour attirer certains profils, comme les aides-soignants ou les travailleurs sociaux. Sans eux, les personnes en difficulté seraient mises de côté.

- Marc FRANÇOIS signale que le conflit en Ukraine est également générateur des difficultés rencontrées actuellement. Certes, l'inflation est élevée, mais la France s'en sort plutôt bien par rapport à ses voisins européens, notamment l'Angleterre et l'Allemagne. La crise énergétique et les difficultés d'approvisionnement sont liées à une politique qui n'a pas été à la hauteur depuis une dizaine d'années. Les installations n'ont pas été suffisamment entretenues. La dette nationale reste extrêmement élevée. L'augmentation des taux d'intérêt, constatée depuis l'été 2022, entraînera des conséquences sur le budget de l'État et sur les collectivités locales.

Au niveau local, le rapport d'orientation budgétaire laisse Marc FRANÇOIS sur sa faim. Il est dommage que les charges à caractère général ne soient pas davantage affinées sachant que les chiffres de l'amortisseur électricité sont connus depuis fin décembre 2022. Les chiffres annoncés ce jour, notamment ceux de l'épargne de gestion, ne sont pas sincères. Ils peuvent générer un certain pessimisme qui nuit à la qualité du débat. Par ailleurs, Marc FRANÇOIS demande des précisions sur l'emprunt auquel la commune entend réfléchir en 2023. Il serait intéressant de savoir si cet emprunt sera contracté en 2023 ou en 2024. La reprise de l'endettement serait totalement justifiée, mais elle aurait des impacts sur le niveau d'épargne.

Enfin, Marc FRANÇOIS souhaiterait que l'économie réalisée par la commune grâce au transfert à Vilogia des locaux de Saint-Louis soit évaluée.

- Dominique SAIITA, qui a l'occasion de participer aux conseils d'école dans le cadre de ses fonctions, se dit frappé par la quantité de personnel mis à disposition de l'enseignement maternel et élémentaire par la commune. Le service rendu est particulièrement important, avec un fort investissement dans les équipements et le mobilier, l'accueil périscolaire, les cantines, etc. Rien n'est économisé sur ce volet, même si ce service passe parfois inaperçu dans les chiffres du budget.

- Madame le Maire revient sur la remarque de Luc SIBRAC à propos des collectivités qui soi-disant se plaignent. Elle affirme que tous les maires, toutes tendances politiques confondues, se sentent en difficulté pour l'élaboration du budget 2023. Il serait étonnant que tous les maires soient des imbéciles. Depuis sa prise de poste il y a 10 ans, Madame le Maire n'a jamais consacré autant de temps à l'élaboration d'un budget.

Rares sont les communes de la taille de Blanquefort (15 500 habitants) dotées d'autant de bâtiments communaux : écoles, cinéma de proximité, équipements sportifs, Scène nationale, 2 gymnases, 3 stades, piscine, centre hippique, etc. Parallèlement, la Ville de Blanquefort propose des tarifs d'accessibilité aux services particulièrement bas et des accueils périscolaires à forte amplitude horaire (de 7h à 19h). Il est facile d'élever ses enfants à Blanquefort. Le niveau de vie lié aux services rendus aux Blanquefortais est supérieur à celui des autres villes françaises de 15 500 habitants. Pourtant, les recettes de la Ville ont subi des réductions significatives. La DGF, qui s'élevait à 2,5 M€, est réduite à néant à cause du potentiel fiscal de la commune et de ses taux d'imposition particulièrement bas. Pour rappel, Blanquefort affiche les taux les plus bas de la métropole bordelaise dans la catégorie des villes de plus de 10 000 habitants.

Pour faire face à l'augmentation des prix, la commune a décidé d'adopter une politique d'effort collectif et de maintien des services. Cet effort se retrouve dans les charges à caractère général, avec notamment la démarche de sobriété énergétique, dans les impôts et dans les frais de personnel. Pour autant, la commune entend valoriser le pouvoir d'achat des agents. En 2023, la commune a décidé de ne pas augmenter les impôts, mais, à un moment donné, il faudra réfléchir à une meilleure répartition des charges fiscales sachant que les services bénéficient à 100 % de la population.

D'une manière générale, les collectivités territoriales tiennent bien leurs comptes. Leur déficit se réduit, en lien avec l'objectif national de réduction du déficit public. Pour autant, les maires sont unanimement mécontents des transferts de compétences coûteux. Par exemple, la Ville de Blanquefort établit des cartes d'identité et passeports biométriques. Elle fait partie des 1 000 communes françaises dotées d'un appareil permettant de prendre les empreintes digitales. Avant l'avènement du biométrique, près de 30 000 communes proposaient des services d'état civil. Certes, la Ville de Blanquefort reçoit une compensation de 8 000 euros par an en échange de ce service, mais les dépenses sont bien supérieures : renforcement du personnel, élargissement des horaires, achat d'équipement pour améliorer les conditions de travail, etc. Les agents doivent faire face à un public légitimement mécontent du délai d'attente.

Le taux de rigidité étant élevé, les efforts collectifs consentis depuis quelques années — même s'ils sont nécessaires — ne suffisent plus à équilibrer le budget global de la commune. La seule solution consiste à dégrader l'épargne. Certes, la commune peut se permettre de dégrader une épargne dont le niveau est élevé, mais cette épargne n'est pas illimitée. Pour rappel, l'épargne ne sert pas à constituer de la trésorerie pour financer des frais de fonctionnement. Elle sert uniquement à financer l'investissement. L'épargne était positive depuis plusieurs années grâce à la vente de la SEMI. Cet apport financier a permis de financer la réfection totale d'une école, la construction d'une piscine intercommunale, l'aménagement d'un pôle jeunesse, l'agrandissement d'une école maternelle, etc. Aujourd'hui, le niveau d'investissement est limité par la capacité à

faire des agents. Or, il est impossible de recruter davantage de personnel, car la baisse des recettes impose une réduction des frais de fonctionnement. L'épargne s'en trouverait diminuée ; ce qui réduirait les capacités d'investissement.

En conclusion, Madame le Maire invite à maintenir les efforts pour s'en sortir. Il ne s'agit pas de catastrophisme, mais d'une gestion pluriannuelle en bonne mère de famille.

- Karine FAUCONNET maintient que le plan pluriannuel d'investissement de Blanquefort est ambitieux. S'agissant du budget de 1,86 M€ pour l'entretien du patrimoine bâti, l'enveloppe aurait été utilisée différemment si la grêle n'avait pas abîmé les toitures. Pour autant, il n'est pas possible d'augmenter la quantité de travaux, car la commune ne dispose pas des ressources suffisantes. Le personnel est déjà employé à 100 %. Il n'est pas possible de recruter, en raison des contraintes budgétaires et des difficultés à trouver des candidats. Karine FAUCONNET affirme qu'elle ne voit aucun inconvénient à emprunter pour financer un investissement. Les services s'attelleront à chercher un emprunt en 2023. La date de déclenchement dépendra des opportunités et des taux d'intérêt en vigueur. Il pourrait être plus intéressant de souscrire un emprunt fin 2023 plutôt que début 2024. Toujours est-il que les élus seront informés et invités à voter une décision modificative.

S'agissant de l'amortisseur électricité, Karine FAUCONNET assure qu'elle n'a pas reçu les chiffres. Elle les attend d'un jour à l'autre.

Concernant les locaux, le pôle Saint-Louis appartient à la commune.

Pour les taux d'imposition, Karine FAUCONNET répète que Blanquefort applique des taux parmi les plus bas de la métropole. Les taux s'échelonnent de 36,17 % à 61,19 %, avec 40,84 % pour Blanquefort et 44,72 % pour Saint-Médard-en-Jalles.

En ce qui concerne l'étude sur l'évolution de l'épargne des communes, Karine FAUCONNET confirme que l'épargne des communes a augmenté depuis 1998. En 2020 et 2021, la situation était différente, car le Covid-19 a entraîné une hausse des dépenses d'entretien, qui n'a pas été entièrement compensée, et une baisse des recettes. Au global, les communes ont moins dépensé, d'où une hausse de l'épargne. Karine FAUCONNET a démontré ce mécanisme lors de la présentation des comptes administratifs.

- Luc SIBRAC précise qu'il a évoqué l'augmentation structurelle d'épargne depuis 25 ans, et non les variations conjoncturelles liées aux crises. S'agissant de l'entretien des bâtiments, Luc SIBRAC a déploré le faible niveau d'investissements pour la restauration du patrimoine. Il n'a pas demandé à envoyer les personnels municipaux pour entretenir les bâtiments.

- Madame le Maire confirme que Blanquefort a des capacités d'investissement. Le plan pluriannuel prévoit 11 M€ d'investissement en 2023 ; ce qui n'est pas négligeable pour une commune de la strate. Seulement, même si les travaux sont effectués par des entreprises externes, leur mise en œuvre des travaux prend du temps aux agents municipaux des services techniques : rédaction du cahier des charges, lancement des appels d'offres, analyse des marchés, suivi des travaux, participation aux réunions de chantier, etc. Le niveau de l'investissement doit donc être calibré non seulement en fonction de l'enveloppe budgétaire, mais également en fonction de la capacité humaine à réaliser. L'effectif des services techniques de Blanquefort est assez élevé pour une commune de 15 000 habitants. Ces agents suivent actuellement de gros chantiers. Le petit entretien courant est, quant à lui, effectué en interne par des agents municipaux d'exécution : plombiers, peintres, etc.

Madame le Maire propose de procéder au vote, qui porte sur l'organisation du débat d'orientation budgétaire et non sur le contenu du rapport.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (J. Giraud).

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 23-013 : CONVENTION DE SERVITUDES DANS LE CADRE DU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU COLLÈGE DUPATY

Bruno FARENIAUX explique qu'ENEDIS a sollicité la Ville de Blanquefort, afin de procéder au raccordement au réseau d'alimentation électrique du nouveau collège Dupaty. Ces travaux impliquent un partenariat sous forme de convention de servitudes. En effet, la Ville autorise l'utilisation par ENEDIS d'une surface d'un mètre de large sur 150 mètres de longueur. À titre de compensation, la Ville recevra une indemnité unique et forfaitaire de 10 euros.

Aussi, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

- oOo -

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS rappelle la nécessité de signer un acte notarié ou un acte administratif, de sorte que ces conventions de servitudes soient transmises au service des hypothèques.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (J. Giraud).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 23-014 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pierre LABORDE demande aux membres du conseil municipal d'autoriser la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet. Ce poste sera occupé par le nouveau chef de la police municipale de Blanquefort.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (J. Giraud).

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20h05.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Madame le Maire,
Véronique FERREIRA

Le secrétaire de séance,
Michel REYNAUD